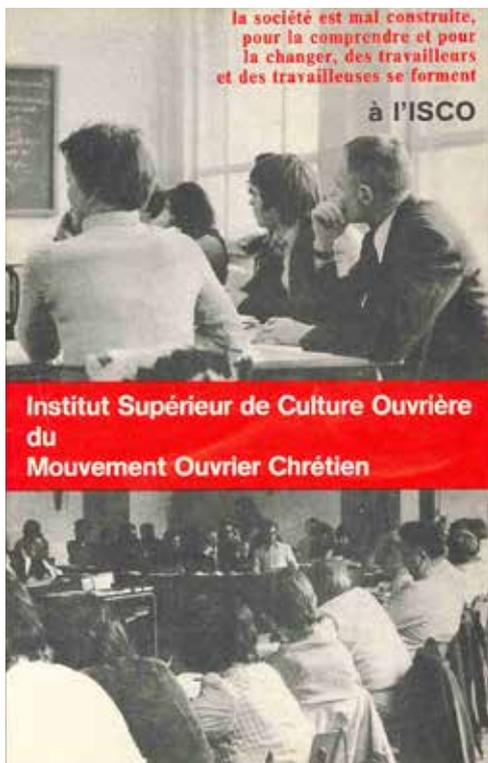


L'essai se transforme en une école





■ Brochure ISCO n° 1. (CIEP)

Entre 1962 et 1966, même si la phase expérimentale n'est pas encore achevée, l'objectif est de transformer l'essai en une organisation stable à construire sur une base solide. Vu le développement que prend l'ISCO, il n'est plus possible de courir de tous les côtés pour assurer les cours et l'animation des groupes. Le MOC doit se donner les moyens de son ambition et s'atteler à rendre l'ISCO durable. Le 5 novembre 1964, Jean Raes, Pierre Maon et Max Bastin demandent de rencontrer Victor Michel, secrétaire général du MOC, et le président André Oleffe, pour aborder la question de l'ISCO¹. D'urgence, il faut un cadre permanent, un budget propre à l'ISCO et un engagement concret des organisations affiliées au MOC, premières bénéficiaires de la plus-value que l'ISCO apporte à leurs militant-es et permanent-es. De cette réunion stratégique, dont le compte rendu ne nous est pas connu, émerge – nous le supposons – un plan stratégique de pérennisation de l'ISCO et certaines décisions sont prises : l'élargissement de l'équipe du CIEP, la consolidation budgétaire, le développement de nouvelles sections et le renforcement des relations avec les autorités académiques des FUNDP et l'UCL.

Le MOC définit aussi ses priorités dans le champ de l'éducation et de la culture. Le Conseil central du MOC du 4 mars 1965² est consacré à la formation et l'éducation, l'information et la diffusion de la culture. Un an plus tard, les 2 et 3 mars 1966, la réunion des secrétaires du MOC fait le point sur l'ISCO et sur l'ensemble des activités du CIEP. À cette occasion,

Émile Creutz*, qui vient d'arriver, annonce la publication d'une brochure de présentation de l'ISCO pour favoriser les recrutements. Le 15 juin 1966, Victor Michel invite l'équipe CIEP chez André Oleffe, ainsi que les Pères Raes et Maon à une réunion de travail pour échanger sur la caution scientifique de l'enseignement donné à l'ISCO et le point de vue des FUNDP³.

1965, un renfort bienvenu : Émile Creutz

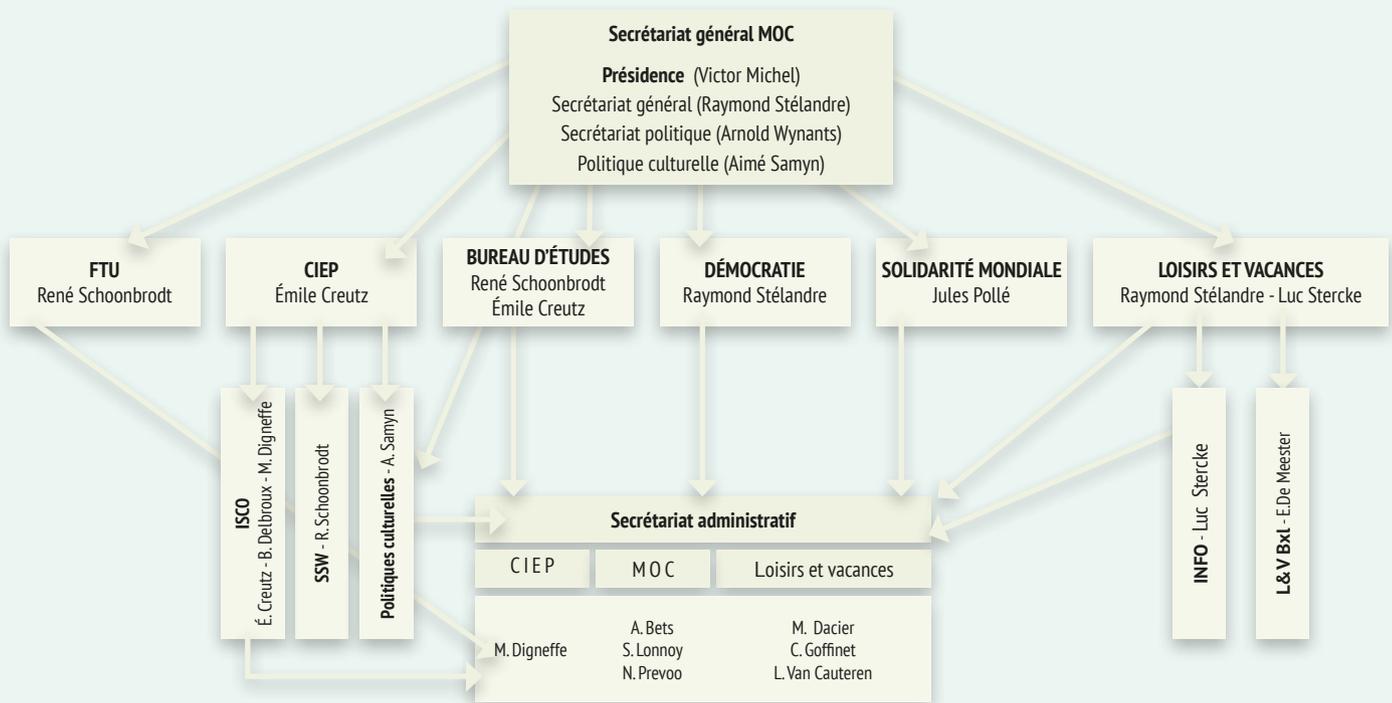
En mars 1965, Max Bastin et René Schoonbrodt reçoivent Émile Creutz. Originaire des cantons de l'Est, il est docteur en sciences de physique nucléaire, mais l'ISCO l'intéresse et il arrive à convaincre Max

1 MOC, CIEP-ISCO, n° prov. 25, *Lettre de Max Bastin à Victor Michel et André Oleffe*, 5 novembre 1964.

2 Ce Conseil central fait suite au Congrès du MOC-ACW « *Un mouvement pour demain* » et à deux semaines sociales qui ont été consacrées à ces thématiques, ainsi qu'à une étude de l'ACW, *De aanpassing van de beweging aan de industrialisatie van het Vlaamse land*.

3 MOC, CIEP-ISCO, n° prov. 85, *Invitation de Victor Michel à Max Bastin*, 15 juin 1966.

Organigramme du MOC en 1972 (CARHOP, Moc, Victor Michel, n°81)



Bastin d'accepter sa collaboration. Dans un premier temps, il est embauché à mi-temps au service d'études du MOC. Il s'investit à fond dans l'ISCO. Il donne cours et participe à la gestion courante⁴. Dès janvier 1966, il ouvre la première section en langue allemande de la *Volkshochschule der Ostkantone* (Université populaire des Cantons de l'Est) qui concrétise un partenariat original entre le MOC de Verviers-Eupen-Malmédy-Saint-Vith et le *Boerenbond*. Cette initiative est bienvenue. Non seulement le groupe est très dynamique et mène de nombreux projets (voyage et séminaire à l'étranger), mais il bénéficie aussi d'une reconnaissance particulière des autorités locales. Ainsi en janvier 1967, lors de la remise des certificats de réussite de la première année, le ministre Pierre Wigny, particulièrement reconnaissant aux promoteurs d'une telle initiative, remet à une étudiante, Mademoiselle Pothén qui a obtenu la grande distinction, le prix du ministre de la Culture⁵. La région de langue allemande reste toutefois sous-équipée pour permettre aux étudiant-es de 4^e année de réaliser les recherches que nécessite

4 MOC, CIEP-ISCO, n° prov. 2, Max Bastin, *Note relative aux activités du centre d'information et d'éducation populaire du MOC*, 5 mai 1965, p. 1.

5 MOC, CIEP-ISCO, n° prov. 322, *Article de presse*, non identifié, en français, [page régionale de *La Cité*], s.d.



■ Émile Creutz à la SSW de 1995 à Braine-l'Alleud. (CIEP)



Né le 5 février 1933 à Walthorn (commune de Lontzen), **Émile CREUTZ** est décédé le 1^{er} mai

2001, à Piétrebais (commune d'Incourt). Ses parents sont de modestes agriculteurs. Brillant élève à l'école primaire, il est encouragé à poursuivre ses études secondaires au «collège patronné d'Eupen» (en allemand Bischöfliche Schule) où l'enseignement se déroule principalement en français. Aidé par son ancienne institutrice, Émile apprend tous les jours les subtilités de la langue française, écrite et orale. Cette expérience le marque pour la vie. Il insistera toujours sur la dimension mutuelle de l'apprentissage : «ceux qui savent, apprennent à ceux qui ne savent pas ; ceux-ci à leur tour apprendront à d'autres. Il se nouera ainsi une chaîne sans fin, celle du savoir partagé»¹.

À la fin de ses humanités gréco-latines, il entreprend des études de philosophie et de théologie chez les Pères blancs d'Afrique (1951-1955)². Après son service militaire (1956), il change d'orientation et entame en 1957 une licence en sciences physiques à l'UCL qu'il termine le 13 juillet 1961. Il poursuit avec une thèse de doctorat en sciences physiques³ à l'Institut interuniversitaire des sciences nucléaires à Heverlée, thèse qu'il défend en 1963. En janvier 1964, bénéficiant d'une bourse du British Council, il s'inscrit à Oxford pour suivre une formation en sciences politiques, sociales et économiques sous la direction de Max Beloff. Il analyse les systèmes d'éducation supérieure pour adultes développés dans divers pays européens et découvre le modèle britannique de l'*Open university* (université ouverte). Rentré d'Angleterre, il renonce à une carrière dans la physique nucléaire ou à l'université et met toute son énergie au service de la formation d'adultes. ■ ■ ■

leur mémoire. Émile Creutz met alors sur pied une bibliothèque scientifique spécialisée en sociologie et science économique pour l'ISCO, mais aussi pour les autres étudiant-es engagé-es dans une formation supérieure⁶. En 1966, il devient permanent à temps plein au MOC, partageant son temps entre le CIEP et le Bureau d'études du MOC-ACW.

L'équipe CIEP se renforce

Le 5 mai 1965, Max Bastin présente à nouveau aux secrétaires du MOC son bilan des activités du CIEP. Il rappelle que les moyens apportés au développement de l'action culturelle, et donc au CIEP, sont restés largement en deçà des besoins avec une personne à temps plein depuis le 1^{er} janvier 1963 ! Il rappelle que sans l'aide du secrétariat du MOC, du service de dactylographie, des membres wallons du service d'études et de collaborateur-rices extérieur-es, rien n'aurait pu se faire⁷. Cette situation n'est pas viable à moyen terme.

Dans une note manuscrite datée de 1968 adressée à Victor Michel, Max Bastin dresse l'inventaire de ses tâches et missions pour le mouvement. Outre le CIEP et l'ISCO, il assure la direction des *Dossiers* ainsi que l'écriture d'articles pour les *DASC*, *La Cité*, *Démocratie*. Il est chargé du secrétariat de la SSW où il prépare généralement un exposé. Il a un mandat au Conseil supérieur de l'Éducation populaire, à l'Institut belge d'information et de documentation (INBEL) et mène des contacts

1 GEORIS P., « Émile Creutz », FUSULIER B., WEISSGERBER GH.,(dir.) « Solidarités intergénérationnelles », *Les politiques sociales*, Collège international pour l'étude du changement dans les politiques sociales, n°1-2, 2002, p. 6.

2 HUART F., Émile Creutz (1933-2001), Notice biographique Émile Creutz (1933-2001), bientôt éditée au www.maitronenligne.fr.

3 CREUTZ É., « Le spin du niveau fondamental du Pr.144 », Louvain, UCL, 1963.

6 MOC, CIEP-ISCO, n° prov. 259, *Lettre de Max Bastin au Directeur général de l'Institut national de statistiques*, Bruxelles, 26 février 1969.

7 MOC, CIEP-ISCO, n° prov. 1, *Note relative aux activités du centre d'information et d'éducation populaire du MOC*, 5 mai 1965.

politiques divers (souvent le soir et le dimanche). Au sein du MOC, il participe à toutes les réunions « utiles » des secrétaires du MOC, du secrétariat général du MOC, les rencontres avec les parlementaires membres de la Démocratie chrétienne (DC-PSC). Il suit la FTU et anime des sessions de recyclage, supervise des projets de recherches et a des contacts réguliers avec les universités (réforme de l'Institut du travail). Il participe aux congrès des Amis de Louvain, etc., et conclut : « si on trouve un imbécile pour me remplacer, prière de me le signaler »⁸.

Est-il entendu? Depuis l'arrivée d'Émile Creutz comme adjoint de Max Bastin en mars 1965, Bernard Debroux, sociologue, vient renforcer l'équipe nationale du CIEP en mars 1969. Il est en charge particulièrement de l'ISCO et de l'administration de la FTU⁹. Il reste en poste jusqu'en 1972 avant d'être nommé directeur de la Maison de la culture à Tournai. Madeleine Digneffe, licenciée en sciences politiques et sociales, rejoint l'équipe en 1968¹⁰. Elle assure le secrétariat administratif du CIEP et de la FTU, des cours à l'ISCO et l'animation des sessions de la FTU. L'équipe du CIEP s'étoffe, mais ses missions se multiplient aussi. Le courrier de Max Bastin atteste qu'il délègue de plus en plus de responsabilités à ces nouveaux collaborateurs et à sa collaboratrice. Outre l'ISCO, ils doivent également assumer différentes tâches

8 CARHOP, MOC national, Victor Michel, n° 81, *Note manuscrite de Max Bastin*, [1968].

9 MOC, CIEP-ISCO, n° prov. 1277, *Lettre circulaire d'Émile Creutz*, 21 mars 1969.

10 CARHOP, MOC national, Victor Michel, n° 81, *Organigramme du Secrétariat général du MOC*, [1972].

■ ■ ■ Émile Creutz rêve d'implémenter le modèle de l'université ouverte en Belgique francophone et diffuse largement le concept⁴.

En 1965, il rencontre Max Bastin et René Schoonbrodt et leur propose sa collaboration, mais l'ISCO n'a pas de budget et fonctionne essentiellement avec des bénévoles. Émile Creutz est persuasif et décroche un contrat mi-temps au service d'études du MOC-ACW pour mener une recherche sur l'enseignement, qui soulève de nombreuses réactions dans le milieu de l'enseignement⁵. L'autre mi-temps, il travaille comme chercheur au Département de démographie de l'UCL⁶. En 1966, il partage son temps comme attaché au Bureau d'étude du MOC-ACW, en charge des questions d'enseignement et au CIEP, comme adjoint de Max Bastin pour l'ISCO, dont il prend la direction en janvier 1972 jusqu'à sa prépension, le 15 décembre 1993.

Outre l'ISCO, ses tâches sont multiples et ses mandats nombreux⁷. Émile Creutz est aussi un lanceur d'innovations, avec les AID, le réseau des CFA, Defis, etc. Ce sont autant de projets qui émergent dans les années 1980 pour lutter contre l'exclusion scolaire⁸. À sa retraite, en 1994, avec Solidarité mondiale, il tente d'implémenter des cycles de formation de type ISCO-tiers-Monde en El Salvador, au Guatemala, à Haïti et au Tchad. Enfin, il initie un « projet intergénérationnel pour le développement de l'économie sociale (baptisé PIDES) qui vise à mettre les compétences des personnes retraitées des universités et des organisations sociales au service du développement de nouvelles initiatives en économie sociale, en particulier celles conçues pour les jeunes peu qualifiées en vue de leur réinsertion socioprofessionnelle. L'idée de solidarité l'a ainsi poursuivi jusqu'à son décès, « une mort voulue sans autre message que le choix du jour, la fête du travail, 1^{er} mai 2001 »⁹. ■

4 Voir la présentation du concept d'*Open university*-Université ouverte, p. 108.

5 CREUTZ É., *La démocratisation des études, est-elle un leurre ?* (CIEP, 1965).

6 WUNSCH G., WATTELAR C. et CREUTZ É., « Les facteurs démographiques et la sécurité sociale », *Revue belge de sécurité sociale*, Louvain, Département de démographie de l'UCL, Bruxelles, 1966, 26 p.

7 CARHOP, MOC, V. Michel, n°81, *Tâches des membres du Secrétariat national, relevé rédigé par Émile Creutz*, s.d.

8 Ces engagements sont détaillés dans HUART F., *Émile Creutz (1933-2001)*, notice biographique Émile Creutz (1933-2001), bientôt éditée sur www.maitronenligne.fr.

9 GEORIS P., *Émile Creutz ...*, p. 10.

au sein du CIEP, au service d'études du MOC, à la FTU, accepter des mandats de représentation et diverses demandes des organisations. Ces arrivées sont des indicateurs que la situation financière de l'ISCO s'améliore et que la formation ISCO est reconnue comme œuvrant à l'émancipation culturelle des travailleur-ses et qu'elle est subventionnée comme telle.

Le budget de l'ISCO et son financement

Les deux premières années de l'ISCO fonctionnent sans budget spécifique. Les enseignant-es, sauf l'une ou l'autre exception, ne sont pas rémunéré-es pour les heures données. Seuls les déplacements sont pris en charge par le CIEP, de même que les frais liés à la reproduction des syllabus, à leur diffusion et aux dépenses engagées par les enseignant-es. Cela devient un vrai problème quand la trésorerie du CIEP ne suit plus. Ce sont les limites du fonctionnement d'une « école » d'adultes, née hors cadre institutionnel et où tout est à inventer ! Il y a bien le minerval payé par les étudiant-es, mais qui est loin de couvrir les frais réels du fonctionnement de l'ISCO¹¹.

Le 24 juin 1963, Max Bastin, dans un rapport qui retrace les activités du CIEP, met la question du budget du CIEP au cœur de son intervention. Elle est déterminante. Le CIEP ne peut fonctionner sans ressources propres, avec une organisation qui repose sur l'action d'un seul homme, ne pouvant compter sur le plan administratif que sur des aides pleines de bonne volonté, mais forcément très relatives ! Il observe que toute l'aide financière pour l'action culturelle du MOC va entièrement aux Équipes populaires et qu'il est difficile, sans léser quiconque, de toucher à cet équilibre. Il demande donc au MOC de réfléchir à cette question en s'inscrivant dans la volonté exprimée à la SSW consacrée à *L'accès des travailleurs à la culture*¹². Il met ses espoirs dans le nouveau ministère de la Culture et de sa Direction générale qui ont dans leurs compétences, les questions de culture et d'éducation, dans le Conseil supérieur de l'Éducation populaire et la Direction de l'éducation populaire, mais aussi dans les départements de la culture des provinces :

“ Je fais les démarches utiles pour que notre école soit subsidiée l'an prochain. Je suis optimiste quant au résultat. Cela pourrait nous faciliter grandement les choses dans l'avenir et nous permettrait d'éviter les petits ennuis que nous avons eus à ce sujet cette année¹³. ”

11 De 100 francs en 1962, il passe à 250 francs et ensuite à 500 francs avec une sollicitation aux organisations ouvrières pour qu'elles le prennent en charge, partiellement ou totalement, pour leurs affilié-es ou permanent-es.

12 43^e SSW, *L'accès des travailleurs à la culture*, Bruxelles, Éditions vie ouvrière, CIEP, 1961, p. 247.

13 MOC, CIEP-ISCO, n° prov. 25, *Lettre de Max Bastin à Jean Remy*, 10 juillet 1963.

D'autres sources de financement, comme l'Office belge d'accroissement de la productivité (OBAP), sont évoquées par Jean Raes : « on me signale qu'il aurait lieu d'intéresser l'OPAB à notre ISCO en vue de subsidier ! »¹⁴ Ce fond soutient des formations des cadres syndicaux et patronaux pour adapter les méthodes de production dans les entreprises belges aux critères de la productivité. L'OBAP collabore avec les universités et avec les Instituts du travail en France et les *Arbeitsakademien* en Allemagne. L'ISCO serait-elle adoptable via la CSC et son service de formation ? L'évolution des recettes de l'ISCO montre que cela n'a pas été le cas, pourtant des contacts existent¹⁵.

Trouver son créneau institutionnel ne sera pas chose aisée. Contrairement à la France où les Instituts du travail sont reconnus par le ministère de l'Éducation nationale et subventionnés comme tels, l'ISCO n'est pas reconnu comme formation certifiante par le ministère de l'Éducation nationale. Dans le secteur de la culture et de l'éducation populaire, la concurrence est rude entre les organisations membres du MOC (la formation syndicale, les Équipes populaires, les LOFC), mais encore en interne au MOC, avec le projet d'éducation permanente initié par Raymond Stélandre pour l'asbl Loisirs et vacances.

Tableau : Programme culturel de l'année 1964 et projet de budget 1965*

DÉPENSES	1964	1965	RECETTES	1964	1965 (projet)
Personnel	235.000	235.000	Recettes propres		
Éducateurs/enseignants	201.000	325.000	Cotisations/frais d'inscription (minerval)	26.400	30.000
Secrétariat	66.000	80.000	Dons	275.000	300.000
Publications, stencils	55.000	75.000	Subventions espérées État, service éducation populaire		400.000
Documentation	12.000	12.000			
Frais d'organisation, déplacement (y compris ceux des éducateurs)	95.000	115.000			
Frais de montage, locaux, location matériel didactique	5.500	65.000			
TOTAL	717.000	914.000	TOTAL	301.400	730.000

14 MOC, CIEP-ISCO, n° prov. 25, *Lettre de Jean Raes à Max Bastin*, 18 septembre 1964.

15 MOC, CIEP-ISCO, n° prov. 140, *Invitation à Max Bastin de L. Six*, de l'Office belge pour l'accroissement de la productivité, invitation à un groupe de travail *Formation syndicale*, Bruxelles, 12 mai 1969. Cet échange de vue sur des expériences en matière de collaboration avec les universités françaises et allemandes doit ouvrir la discussion sur la formation du niveau supérieur.

		Comptes	Comptes	Budget provisoire
		1965-1966	1966-1967	1967-1968
Frais	Nouveaux	274.000	456.000	478.000
	Reportés		79.000	204.620
Recettes MOC-CIEP		100.000	100.000	100.000
Recettes ministère		95.000	230.380	275.000
Recettes autres	CEE			100.000
Dettes globales		79.000	204.620	107.620

* MOC, CIEP-ISCO, n° prov. 27, *Programme culturel de l'année 1964, Projet de budget 1964 et 1965 [dossier de demande de subvention]*, 5 novembre 1965.

Le CIEP est reconnu en 1963 comme institution culturelle et l'ISCO comme centre de formation des cadres, mais le projet de budget pour l'année 1964 et 1965 retrouvé dans les archives, montre une situation financière très précaire. Un premier subside structurel de 95.760 francs est versé en 1967 pour couvrir les frais de l'exercice de l'année 1965. Ce montant est revu à la hausse avec une subvention de 230.380 francs pour l'exercice 1966-1967 et se maintient par la suite : 216.400 en 1967-1968. Le décalage entre le paiement des subsides promis et la volonté d'honorer les engagements, pose un problème de trésorerie : « ma caisse est déplorablement vide » répond Max Bastin à ceux et celles qui se rappellent à son bon souvenir¹⁶. En mai 1968, Victor Michel et Max Bastin sollicitent auprès du trésorier du MOC et à la Caisse ouvrière belge (COB) un crédit pont de 200.000 francs à rembourser en deux tranches. Si cela soulage temporairement la trésorerie, cela ne résout pas le déficit structurel.

Les subsides publics ne suffisent manifestement pas. D'autres sources de subventionnement sont nécessaires : la FTU obtient ainsi un contrat ponctuel du Service de presse et d'information des Communautés européennes. Max Bastin évoque aussi la participation à l'émission d'un timbre-poste par le ministère des Postes, téléphones, télégraphes pour l'année 1968.

Quel minerval ?

Le minerval payé par les étudiant-es reste une piste. Il est régulièrement revu à la hausse. De 100 francs en 1962, il passe à 200 francs, 250 francs et 500 francs, mais il ne peut devenir un frein à l'entrée en formation. Pour qu'il reste soutenable pour les étudiant-es, Max Bastin sollicite chaque organisation dont des permanent-es ou/et des militant-es suivent les cours et leur demande une participation aux frais de l'ISCO :

¹⁶ MOC, CIEP-ISCO, n° prov. 27, *Correspondance de Max Bastin*, 18 octobre 1966.

“ Il y a actuellement 11 classes pour 7 sections. Il ne m'est plus possible de couvrir ces frais avec le maigre budget dont je dispose. Un moyen de le couvrir consisterait dans le paiement d'un minerval pour chaque étudiant. (...) Sachant que vous avez aussi vos difficultés, je propose de fixer ce minerval à un taux fort modeste qui est évidemment loin de couvrir la dépense réelle, soit cinq cents (500) francs. S'il te paraissait possible de faire plus, ce serait avec grand plaisir que j'accueillerais ce surplus. Peut-être pourrait-on en répartissant la charge entre les diverses centrales dont proviennent les étudiants, à la fois la rendre plus supportable tout en majorant le minerval proposé¹⁷. ”



■ Un groupe ISCO (CIEP)

En 1968, un accord intervient entre Louis Dereau, secrétaire général de la CSC, Jean Hallet, secrétaire national à l'Alliance des mutualités chrétiennes, André Oleffe et Victor Michel pour le MOC. Cette négociation se renouvelle en 1970. *In fine*, ce sont les organisations qui ont une capacité de financement propre, le syndicat et la Mutualité qui prennent en charge le déficit.

Honoraires des formateur-rices

En 1962, Jean Remy est le seul enseignant rémunéré¹⁸. À partir de 1965, avec l'obtention d'un premier subside de fonctionnement pour l'ISCO, les honoraires et les frais de déplacement sont pris en charge, avec retards en fonction du versement des subventions.

“ Les règles financières sur les prestations sont établies en 1968-1969 :

- une heure de cours ou de révision = 250 francs (avec retenue fiscale à la base de 15 %).
- idem si un sous-groupe fait appel à un professeur, pour une révision ;
- une heure de direction des travaux pratiques pour la préparation du mémoire de fin d'études = 175 francs.

17 MOC, CIEP-ISCO, n° prov. 257, *Lettre de Max Bastin à Victor Fallais, secrétaire fédéral de la CSC de Liège*, 20 décembre 1966.

18 MOC, CIEP-ISCO, 25, *Lettre de Max Bastin à Jean Remy*, 10 avril 1963.

- une session d’examen quelle que soit la durée des interrogations et même si elles s’étalent sur plusieurs jours : 500 francs.
 - pour la direction d’un mémoire de fin d’études (globalement) = 1.500 francs.
- Les frais de déplacement en transports en commun ou avec son véhicule privé (frais par kilomètres et par puissance du moteur) sont pris en charge. Les autres frais engagés pour la reproduction des notes de cours, location de dias, etc. sont pris en charge par le CIEP¹⁹. ”

Le cout des prestations, le manque de recettes propres et de subventions font que le budget du CIEP reste problématique.

Expansion et mobilisation (1966-1972)

La diversification régionale

Les demandes des MOC régionaux pour ouvrir une section ISCO affluent. Si, au départ, deux centres fonctionnent en parallèle, en 1972, il y en a finalement 16 en Wallonie, y compris dans la région de langue allemande et à Bruxelles. Les grands centres comme Charleroi, Liège, ouvrent tous les deux ans un nouveau cycle ; dans d’autres centres, il faut attendre quatre ans. Le lieu géographique est souvent dépendant de la potentialité de réunir suffisamment de candidatures et dans le Luxembourg, la facilité d’accès pour les étudiant-es d’un groupe justifie le lieu et non l’inverse.

1962–1972 : l’ouverture des groupes explose

1962 : 2 sections à Charleroi et Liège.

1963 : 1 section à Tournai.

1964 : 4 sections à Arlon, Charleroi, Liège, Namur.

1965 : 1 section à Ovifat en langue allemande. Le cycle se déroule de janvier à décembre.

1966 : 5 sections à Argenteuil, Arlon, Charleroi, Liège, Namur.

1967 : 2 sections à Ovifat et Tournai.

1968 : 7 sections à Argenteuil, Arlon, Bruxelles, Charleroi, Liège, Mons, Namur.

1969 : 4 sections à Couvin, Jemelle, Ovifat, Perwez.

1970 : 9 sections à Argenteuil, Bruxelles, Charleroi, Huy, La Louvière, Liège, Mons, Namur, Tournai.

1971 : 6 sections à Couvin, Jemelle, Perwez, Tubize, Verviers, Ovifat.

Institut supérieur de culture ouvrière. 1962-1972. Bilan et perspectives, CIEP-MOC, 1972, p. 14.

Le recrutement

Il faut minimum 30 étudiant-es inscrit-es pour démarrer un groupe ISCO. Le recrutement passe par les secrétaires régionaux qui ne lésinent pas sur sa promotion. Dans la Fédération du MOC de la région du Centre, les candidat-es potentiel-les sont repéré-es et sélectionné-es par les permanent-es des organisations. Convoqués à une séance d'information, ils-elles sont invité-es à s'inscrire dans le cursus, qui leur est présenté comme une réelle opportunité :

“ J'ai le grand plaisir de vous signaler que vous avez été retenu sur la liste des personnes à qui nous offrons cette magnifique possibilité d'entamer ou poursuivre des études de niveau supérieur et cela pratiquement gratuitement. En contrepartie, nous vous demandons un engagement sérieux, une présence et régularité aux cours jusqu'au terme de la session !²⁰ ”

Dès 1965, la Fédération MOC du Brabant wallon demande d'avoir son groupe ISCO, mais vu le manque de ressources du CIEP, Max Bastin demande de postposer l'ouverture à octobre 1966. La campagne de recrutement se fait sous l'étiquette de l'Université populaire du Brabant wallon, section régionale de l'ISCO²¹, et rencontre un franc succès.

À Liège, Robert Vaesen, employé à la mutualité chrétienne de Liège et étudiant ISCO, s'occupe de la promotion et du recrutement pour les sections de Liège 2 et 3. Il rend compte de ses démarches en septembre 1966 à Max Bastin :

“ Pour l'ISCO, 23 inscrits (sans la propagande CNE qui débute) : 5 permanents, 3 employés, 10 métallurgistes, 4 JOCF et 1 JOC. Nous sentons à Liège que presque tout le monde y croit, surtout chez les “leaders” de la CSC et des deux centrales importantes (Métallo-Employés) »²². Ce à quoi Max Bastin répond : « Toutes mes félicitations pour votre recrutement ISCO. Poussez-le à fond, car je ne compte guère sur des adhésions de Verviers et de Huy, mais il va de soi qu'avec l'apport déjà garanti de la fédération de Liège, nous ouvrirons la première année²³. ”

Dans le projet initial, un ISCO Mons devait s'ouvrir dès 1963, mais l'ISCO-Borinage ouvre ses portes en septembre 1968. À partir de ce moment, la Fédération du MOC de Mons s'investit à fond dans le recrutement des étudiant-es et des enseignants et son secrétaire fédéral Louis Boulvin devient un partenaire

20 MOC, CIEP-ISCO, n° prov. 34, MOC La Louvière, CIEP, *Circulaire de Lucien Deconinck*, La Louvière, s.d.

21 MOC, CIEP-ISCO, n° prov. 20, *Lettre d'invitation de l'Université populaire du Brabant wallon, section régionale de l'Institut supérieur de culture ouvrière*, 4 octobre 1966.

22 MOC, CIEP-ISCO, n° prov. 20, *Lettre de Robert Vaesen à Max Bastin*, 8 septembre 1966.

23 MOC, CIEP-ISCO, n° prov. 20, *Lettre de Max Bastin à Robert Vaesen*, 12 septembre 1966.

inconditionnel tout en faisant valoir une certaine autonomie dans sa gestion pédagogique et dans le suivi organisationnel de son ISCO régional.

Malgré cet appui inconditionnel, l'ouverture de nouveaux groupes reste une opération délicate. En octobre 1966, Bruno Mancini du MOC de Liège, relais du groupe Liège 3, communique le nombre d'étudiant-es présent-es à la première journée de ce nouveau groupe. Max Bastin lui répond :

“ Trente, c'est évidemment une bonne participation, mais, parmi les inscrits qui ne se sont pas présentés, certains ne pourraient-ils pas être rattrapés pour le second cours ? Quelques défections étant généralement inévitables avec les années, il y a intérêt à démarrer avec le plus large effectif possible²⁴. ”

Avoir un certain nombre d'inscrit-es au départ est essentiel. Les organisateurs de l'ISCO observent une réduction des groupes au fur et à mesure de l'avancée du cycle et tentent d'y remédier. Les deux moments où le découragement guette, se situent entre la première et la seconde année et au terme du cycle, quand l'arrêt des cours ne facilite pas nécessairement, malgré le temps libre retrouvé, la finalisation des mémoires.

Tableau: nombre d'étudiant-es par groupe en 1965

Section	Nombre d'étudiant-es	
Charleroi I	18	Année 3
Liège I	13	Année 3
Charleroi II	23	Année 1
Liège II	30	Année 1
Namur I	15	Année 1
Bertrix-Arlon I	22	Année 1
Tournai I	11	Année 2
TOTAL	132	

■ Dossier reprenant l'activité culturelle du CIEP, section ISCO octobre-décembre 1965. (MOC, CIEP-ISCO, n° prov. 28.)

En 1972, pour son dixième anniversaire, l'ISCO fait ses comptes : 15 groupes ont terminé le cycle complet. 113 étudiant-es ont terminé les cours, présenté le mémoire de fin d'études et obtenu le diplôme

24 MOC, CIEP-ISCO, n° prov. 20, Lettre de Max Bastin à Bruno Mancini, MOC de Liège, 11 octobre 1966.

de graduat en sciences sociales du travail. En 1971, 26 groupes et 615 étudiant-es sont encore dans le cursus : 176 en 1^{ère} année, 265 en 2^{ème}, 63 en 3^{ème} et 111 en 4^{ème} année²⁵.

Des initiatives originales

Les fédérations régionales du MOC prennent des initiatives soit en aval, en attendant l'ouverture d'une nouvelle section ISCO dans la région, soit en complément ou en parallèle à un cycle.

La Fédération du Brabant wallon lance une École sociale régionale, sorte de pré-ISCO, en 1967-1968, à Argenteuil²⁶, ce qui permet d'avoir des contacts avec le groupe ISCO qui suit les cours et de sensibiliser les participant-es à l'existence de l'école. Le programme se décline en quatre moments de découverte des disciplines : l'économie avec Jean-Louis Luxen, l'initiative civique et politique avec Vincent Goffart (4 séances), la sociologie avec François Sabic, Émile Creutz pour la découverte de la civilisation technicienne, l'abbé Charlier pour deux séquences sur le chrétien après le Concile et enfin deux modules sur l'écriture : bien parler, bien écrire, comment et que lire ?²⁷ Ce programme est complété par une journée d'échange le 5 février 1968 entre les participant-es et ouverte à tou-tes. Au programme, il y a des ateliers en petits groupes : « se retrouver SOI à travers les évènements de la vie. Base de départ pour une formation personnelle ». Ensuite, il s'agit de poursuivre avec une réflexion collective sur l'action et une introduction sur la civilisation technicienne de demain et la présence de l'homme dans cette civilisation²⁸.

Les MOC régionaux se mobilisent aussi pour accompagner les étudiant-es en difficulté ou qui ont décroché en cours d'année. En 1969, Louis Boulvin avec l'accord de son équipe pédagogique et des étudiant-es du groupe de Mons, lance une proposition pour « récupérer » ceux et celles qui ont décroché. « Les étudiants qui ont achevé la première année et les enseignants ont décidé d'aider les élèves qui ont abandonné pour revoir avec eux l'ensemble de la matière. Ils organiseront fin août et début septembre leurs évaluations ce qui leur permettra d'entrer en deuxième année »²⁹. La pédagogie de la réussite est mobilisée.

Les équipes pédagogiques s'étoffent

Conséquence « naturelle » de l'ouverture de nouvelles sections, le corps professoral s'élargit et des procédures sont mises en place pour simplifier les relations entre les différents acteurs. Chaque sec-

25 Voir le tableau des ouvertures et des groupes ISCO en annexe 1.

26 Argenteuil, maison de retraite des Aumôniers du Travail, située à Ohain.

27 MOC, CIEP-ISCO, n° prov. 53, *ISCO Section du Brabant wallon, École sociale régionale (Pré-ISCO), programme des cours 1967-1968*.

28 MOC, CIEP-ISCO, n° prov. 53, *Invitation ISCO-Section Brabant wallon, session pré ISCO*, 31 janvier 1968.

29 MOC, CIEP-ISCO, n° prov. 4, Louis Boulvin, *Circulaire aux élèves qui ont quitté l'ISCO en cours d'année, information aux membres du Jury*, Mons, 19 juin 1969.

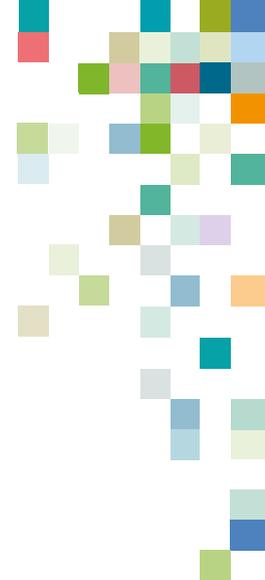


■ Groupe ISCO, avec le Père Maon, en excursion à Rochefort, 1969. (CARHOP, Bernadette Ernoix-Cantinaux)

tion a son « parrain » qui veille à tout, que les équipes pédagogiques soient complètes, que les horaires s’adaptent aux aléas des agendas, mais malgré tout, les échanges téléphoniques et épistolaires entre Bastin-Maon, Maon-Raes et Bastin-Raes restent incessants et la rentrée académique du 8 octobre 1966 avec cinq nouvelles premières années ISCO (Liège 3, Charleroi 3, Brabant wallon 1, Arlon 2 et Namur 2) est particulièrement agitée³⁰.

“ Jean m’a fait part de ton coup de téléphone. (...) Ne pourrais-tu pas me téléphoner ce mercredi, dans la matinée, après 9 h 45. Je voudrais en effet, savoir d’une manière définitive où je vais samedi, car Jean m’a parlé maintenant de Charleroi et d’Argenteuil, alors que je me croyais à Liège. Mes préférences vont à Liège, cours avant-midi : 1^{ère} heure en 1^{ère} année (introduction) et 2^e heure en 3^e année (Histoire civilisat. contempor.) Ainsi, je pourrais rentrer pour l’après-midi à Namur où André [Tilquin] aimerait que je démarre la 1^{ère} année au cours d’une réunion de sym-pathie des deux années ISCO. As-tu un prof d’histoire pour Charleroi 1^{ère} année ? Je compte de nouveau patrouiller demain à Charleroi, à moins que ce ne soit inutile. Si l’on ne trouve personne, il y aurait peut-être la solution suivante : après mes cours le matin à Liège, je regagne Charleroi plein tube et je démarre l’histoire l’après-midi. Une fois, c’est faisable... je puis être à Charleroi à 14 h 18, en quittant Liège à 12 h 14. Mais alors, il faudrait occuper les types jusque vers 14 h. Un

30 MOC, CIEP-ISCO, n° prov. 20, *Lettre de Pierre Maon à Max Bastin* [qui croise celle de Max Bastin à Pierre Maon], 4 octobre 1966.



gars comme Pierre Graindorge ne pourrait-il pas tenir ce rôle et entamer la présentation de l'ISCO ? Dans ce cas, tant pis pour Namur, évidemment³¹. ”

Max Bastin le rassure : « Tout est en ordre : les rentrées au BW et au Luxembourg (1^{ère} année) sont remises à huitaine ; tu iras donc faire la rentrée à Liège, mais c'est la 3^e que tu prendras en charge de 8 h 30 à 10 h 30. Creutz ira en 1^{ère} et René Schoonbrodt fera la rentrée à Namur »³². Certaines équipes pédagogiques sont plus complexes à rassembler. C'est le cas de la section d'Arlon-Bertrix. Aussi, quand Claude Debrulle accepte de donner cours à l'Arlon ISCO, Max Bastin le remercie « d'accepter de donner cours dans une section qui est assez déshéritée par son éloignement et la pauvreté du recrutement local en matière de professeurs. »³³

Coconstruire le programme

Chaque année apporte son lot de modifications dans l'organisation générale de l'ISCO et dans le programme qui reste, malgré tout, très fragmenté. Il faut rationaliser les approches disciplinaires, articuler

31 MOC, CIEP-ISCO, n° prov. 20, *Lettre de Pierre Maon à Max Bastin*, 4 octobre 1966. Vu la précision des horaires, Pierre Maon se déplace en train !

32 MOC, CIEP-ISCO, n° prov. 20, *Lettre de Max Bastin à Pierre Maon*, 4 octobre 1966.

33 MOC, CIEP-ISCO, n° prov. 20, *Lettre de Max Bastin à Claude Debrulle*, 28 septembre 1966. Juriste, Claude Debrulle est chaudement recommandé par André Oleffe qui le côtoie au MOC du Brabant wallon.

entre eux les cours de manière plus cohérente pour avoir, par branche, un-e titulaire, un syllabus, une approche. De manière transversale, il faut aussi avancer sur les modalités de la « caution » scientifique et universitaire acquise par principe par les FUNDP pour l'ISCO, mais il faut la faire valider par un conseil académique.

Cette cohérence dans l'approche est souhaitée par les enseignant-es eux-mêmes qui investissent dans des réunions disciplinaires. Les organisateurs programment à leur demande, des réunions des économistes, des sociologues, des historien-nes, etc. L'objectif est le même pour tous et toutes : articuler les matières entre les différentes années, combler les lacunes du programme expérimental et débattre des modifications avec des délégué-es de cours et les enseignant-es³⁴.

En économie, Yves de Wasseige réfléchit beaucoup à cette cohérence et propose en 1965, une note de 11 pages intitulée *Pour une intégration des cours d'économie sur quatre ans*. Il propose un nouveau schéma des cours d'économie avec une progression par année. Son objectif est de privilégier une approche globale qui introduit au raisonnement économique et à la compréhension du système avec, à la clé, la maîtrise des outils de la discipline, de manière à donner la capacité aux étudiant-es de comprendre et d'inscrire l'action syndicale dans ce système ; il propose d'en débattre avec les autres enseignant-es en économie.

“ Le but des cours d'économie à l'ISCO me paraît être notamment de donner une formation “para universitaire” aux responsables syndicaux afin qu'ils soient mieux à même de situer leurs revendications au niveau de l'objectivité. Il est donc important que les étudiants aient une connaissance approfondie des mécanismes économiques. Par connaissance, il faut bien moins entendre un savoir encyclopédique allant jusqu'aux plus infimes détails techniques qu'un schéma global d'interprétation. C'est la structure même du raisonnement économique qu'il importe de leur enseigner : la rareté des moyens définit notre comportement et l'interdépendance générale de toutes les variables constitue, sur le plan de la société, la contrainte de toute action réfléchie³⁵. ”

Sa réflexion amorcée dès la première année de l'ISCO³⁶ se poursuit par la suite quand le groupe des économistes se retrouve à Liège le 23 juin 1968 pour faire le point sur le séquençage des matières, pour

34 MOC, CIEP-ISCO, n° prov. 85, *Note de Pierre Maon*, 25 mai 1965.

35 MOC, CIEP-ISCO, n° prov. 28, Y. de WASSEIGE, *Pour une intégration des cours d'économie*, [1965].

36 Les archives comportent de nombreuses notes et propositions d'Yves de Wasseige pour préciser l'objectif du cours d'économie, améliorer le contenu, la forme et les méthodes d'évaluation.

la mise en place de sous-groupes locaux destinés à favoriser les répétitions et pour choisir un manuel de référence et/ou un outil pour la maîtrise du jargon économique.

Le 12 septembre 1967, c'est au tour des professeurs de sociologie d'analyser l'articulation des différents volets du programme et les lacunes à combler. L'idée d'un cours de psychologie sociale est avancée sous la forme d'un séminaire en 4^e année, mais le principal débat tourne autour de la pratique inductive jugée trop « superficielle » (elle accroche pourtant les étudiant-es) et la maîtrise des concepts de base de la sociologie. Cette approche systématique doit outiller les étudiant-es et leur donner la capacité d'analyser, en 4^e année, les thématiques choisies dans leur séminaire respectif³⁷. Quelques propositions de séminaires sont également abordées.

Désormais, l'ISCO propose un recyclage annuel à ses professeur-es. Le premier se tient les 29 et 30 novembre 1969 au grand Séminaire à Salzennes et porte sur la méthode d'apprentissage. Une dizaine d'enseignant-es ISCO y répond positivement.³⁸

37 MOC, CIEP-ISCO, n° prov. 42, *Rapport de la réunion des professeurs de sociologie*, 12 septembre 1967.

38 MOC, CIEP-ISCO, n° prov. 135, *Session de recyclage pour professeurs*, 29-30 novembre 1969.

FOCUS 1

Tout le monde en convient. La reprise d'étude pour des adultes est un effort en soi qui passe par le droit à l'obtention de crédits d'heures. Ce droit est acquis dans divers pays européens, mais en Belgique, le législateur tergiverse. La revendication revient en force après la Deuxième Guerre mondiale. La JOC et la JOC-F, relayées par le MOC et par la CSC, demandent des crédits d'heures pour soutenir l'effort des jeunes travailleur-ses-étudiant-es. C'est un enjeu pour la formation syndicale en général et pour tout le mouvement ouvrier que de permettre à des travailleur-ses de se former dans de bonnes conditions, sans perte de revenu et de droits.

Certaines entreprises belges n'attendent pas et une entreprise, comme l'Espérance-Longdoz, société métallurgique liégeoise ou la Société Delhaize, accordent soit des primes ou acceptent l'absence de leurs travailleur-ses-étudiant-es avec maintien de leur salaire¹. Des initiatives parlementaires existent pourtant depuis 1959 avec la proposition de loi de L. Harmignies² et celle déposée par l'ancien jociste Jean Debucquoy en 1960, « instaurant un congé culturel en faveur des jeunes travailleurs ».³ Devenu sénateur coopté en avril 1961, il redépose son texte⁴ ainsi qu'une proposition de loi tendant au développement de l'enseignement technique vespéral (du soir) et accordant des facilités aux travailleur-ses-étudiant-es⁵. Ils sont discutés en

février 1962 en Commission de l'enseignement et de la culture du Sénat. À la suite du refus du ministre de l'Éducation nationale, Victor Larock, de prendre en charge le dossier, le socialiste Evence Jennard dépose un amendement et propose que le dispositif relève d'une caisse de compensation alimentée par les employeurs en pourcentage de la masse salariale payée de manière à collectiviser la charge. La proposition relève désormais de la compétence du ministre de l'Emploi et du Travail, Léon Servais qui fait adopter la loi du 1^{er} juillet 1963 de promotion sociale et inscrit une ligne budgétaire (AR du 20 juillet 1964). Le système est progressif : 25 % d'intervention financière la première année, 50 % la seconde et 100 % ensuite. Son application est limitée aux formations techniques et professionnelles et ne s'adresse qu'aux jeunes adultes de moins de 40 ans. La loi et ses arrêtés d'application accordent une prime de 750 francs aux travailleur-ses-étudiant-es après la réussite d'une année complète d'un cycle de formation⁶. L'AR du 16 avril 1965 majore cette prime de 20 %, mais, souligne Émile Creutz, « c'est un prix de consolation par rapport au projet de crédit d'heures »⁷. Elle ne répond pas au problème d'accès des travailleurs et travailleuses à la formation par une réelle disposition de temps libéré tout en maintenant leur niveau de revenu et leurs droits sociaux. La revendication reste donc entière.

1 CREUTZ É., *DASC*, 1965, p. 666 ; *DASC*, 1966, p. 749-750.

2 Parlement, Chambre, *session 1958-1959*, doc 306/1.

3 Parlement, Chambre, *session 1959-1962*, doc 600/1.

4 Parlement, Sénat, *session extraordinaire 1961*, doc 16.

5 Parlement, Sénat, *session extraordinaire 1961*, doc 14.

6 FEAUX V., *La loi de promotion sociale du 1^{er} juillet 1963 : dix ans d'application*, Bruxelles, CRISP, 15 septembre 1975. (*Courier hebdomadaire*, n°693-694).

7 CREUTZ É., *DASC*, 1965, p. 667.

L'ISCO qui sélectionne les candidat-es sur base de l'âge (avoir moins de 35 ans), offre une formation généraliste et n'entre pas dans les critères de cette première législation. La revendication reste entière et les étudiant-es de l'ISCO n'ont de cesse de rappeler cette nécessité impérieuse pour soutenir leurs efforts de formation. Même si les cours se donnent le samedi⁸, avoir du temps reste essentiel pour permettre aux étudiant-es de suivre leur parcours de formation, d'autant plus que certains responsables d'organisations du MOC refusent d'adapter les horaires de travail aux besoins de la formation. C'est le cas de la mutualité de Liège qui impose à son employé, étudiant à l'ISCO, d'assurer son tour dans la permanence du samedi matin. Le permanent national du Syndicat chrétien du personnel des Chemins de fer, des Postes, télégraphes, téléphones, marine, aéronautique et RTB refuse d'accorder à ses affilié-es-étudiant-es ISCO une dispense de service pendant les «cours dont nous reconnaissons toute la valeur» (pourtant une possibilité du statut syndical) au nom du risque «d'abuser du système et pour éviter les critiques des collègues de la poste, à qui «les congés et repos sont octroyés au prix de sérieuses difficultés»⁹ et cela, malgré la demande insistante d'Alfred Califice, secrétaire fédéral de la CSC de Charleroi. Heureusement, certain-es bénéficient, de la part de leur employeur, de quelques jours de «congés culturels». Plusieurs écrivent à Émile

Creutz: «À quand les crédits d'heures pour les jeunes travailleurs qui étudient encore? Luttons de toutes nos forces pour y arriver»¹⁰.

Quand est-ce qu'une législation sera-t-elle une réelle reconnaissance? Cette question, Max Bastin la pose, en 1965, au Parti social-chrétien: «Il saute aux yeux» souligne Max Bastin, lors d'une rencontre au Centre d'étude et de documentation du PSC, «que l'assistance régulière aux cours, la révision des matières et la préparation des examens demandent un effort extraordinaire aux jeunes travailleurs inscrits dans une section, mais vu leur âge souvent entre 25 et 35 ans, et vu le fait qu'il ne s'agit pas d'un cours reconnu par le ministère, ces travailleurs-étudiants n'ont droit ni aux crédits d'heures, ni aux primes accordées dans le cadre de la loi sur la promotion sociale. Ne parlons même pas de congés pour préparer les examens!»¹¹

Georges Clerfayt¹² interroge aussi Émile Creutz sur les blocages politiques successifs que connaît cette revendication: «Que s'est-il passé à la dernière conférence économique et sociale à propos du "crédit d'heures"? Qui a laissé tomber, "sacrifié" cet objectif primordial? Il est vrai que pour les tenants du système, ce projet c'est évidemment la "peste". Ce serait bien trop dangereux que les ouvriers s'intellectualisent un peu et commencent à comprendre quelque chose aux "mécanismes" de la vie en société. Je crains que cette revendication (le crédit d'heures) soit

8 Dans les années 1960, la semaine anglaise se généralise progressivement mais certains services ouverts au public prestent le samedi matin et les travailleurs à pause doivent s'organiser avec l'entreprise pour se faire libérer.

9 MOC, CIEP-ISCO, n° prov. 23, *Lettre de A. Merguez à Charles Califice*, Bruxelles, le 14 janvier 1965 avec l'aval du Président général de la centrale, Louis Thys.

10 MOC, CIEP-ISCO, n° prov. 348, *Lettre de Philippe Samyn à Émile Creutz*, 12 avril 1970.

11 MOC, CIEP-ISCO, n° prov. 194, *Note manuscrite de Max Bastin sur le CIEP et sa mission d'émancipation culturelle des travailleurs*, 8 feuillets, septembre 1965, p.7-8.

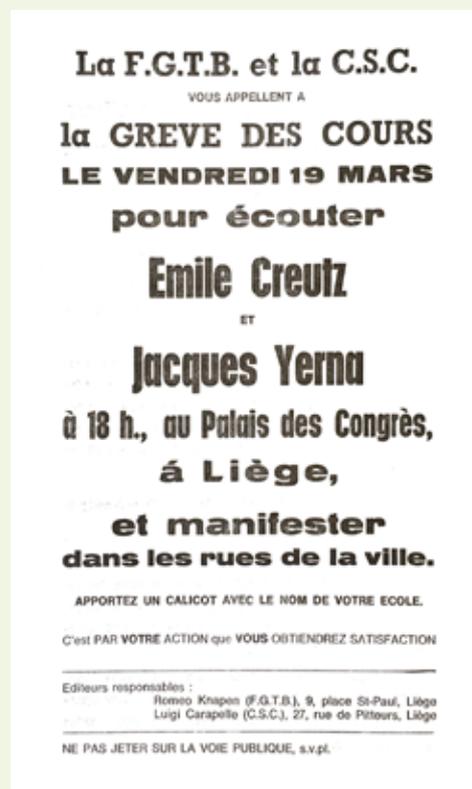
12 Georges Clerfayt (né en 1935-) est membre du groupe *La Relève*, qui publie un périodique du même nom, qui est proche du PSC. Après 1968, il rejoint le parti Front démocratique francophone (FDF), dont il est le président entre 1984 et 1995. En 1971, il est élu député à la Chambre des représentants jusqu'en 2003. Il est conseiller communal de 1971 à 2012 à Rhode-Saint-Genèse où il exerce un mandat d'échevin. Il suit le dossier de la démocratisation de l'enseignement et des congés « culturels » en particulier et est proche d'Émile Creutz.

l'une des plus difficiles à faire accepter, car elle est vraiment "révolutionnaire". "Ils" ne sont pas fous et savent bien sur quoi reposent leur suprématie et leur pouvoir...»¹³.

Émile Creutz, le scientifique des crédits d'heures.

Lorsqu'il arrive en mars 1965, Émile Creutz* en fait l'objet de ses travaux et son cheval de bataille. Avec l'aide de François Martou, il fait une analyse statistique fouillée et la publie dans «La démocratisation des études est-elle un leurre?»¹⁴ Il passe en revue, diverses questions soulevées par le nonaccès des classes populaires aux études moyennes et supérieures, les inégalités et les difficultés rencontrées par les travailleur-ses-étudiant-es qui s'inscrivent dans un cycle d'études à horaire vespéral ou dominical. Il évalue l'économie faite par l'Éducation nationale par rapport aux jeunes de 14 ans et plus, qui ne se retrouvent pas sur les bancs des écoles ainsi que le cout du congé-éducation rémunéré par rapport à la contribution de ces mêmes travailleur-ses à la richesse du pays (PIB), aux impôts et aux économies réalisées dans la sécurité sociale (allocations familiales non versées, cotisations sociales, etc.). Il fait le lien entre une démocratisation des études et la mission et la responsabilité de l'université par rapport au mouvement ouvrier avec en point de mire, l'initiative prise par le mouvement ouvrier chrétien de l'Institut supérieur de culture ouvrière. C'est une question politique, de choix de société. Fort de cette conviction et de ses chiffres, Émile Creutz se fait le porte-voix de la promotion du

crédit d'heures. Ses arguments font mouche. Il participe à de nombreux débats et forum pour populariser l'idée. Pour lui, c'est un outil d'émancipation de la classe ouvrière et une forme de remédiation à l'exclusion des classes populaires par le système scolaire «de jour». ■



■ Tract pour un rassemblement à l'occasion des revendications pour les crédits d'heures à Liège. (CIEP)

13 MOC, CIEP-ISCO, n° prov. 248, *Lettre de Georges Clerfayt à Émile Creutz*, [avril 1970].

14 CREUTZ É., « La démocratisation des études est-elle un leurre ? Réflexion sur la structure parallèle à l'enseignement de jour », *DASC*, 15 octobre 1965, p. 599-610 ; -, « Les crédits d'heures et l'intégration progressive des cours du soir dans la journée de travail », *DASC*, 15 novembre 1965, p. 665-674 ; « Réflexion sur la mission de l'université et sur la problématique de l'Université catholique de Louvain », *DASC*, 15 décembre 1965, p. 745-774 ; CREUTZ É. et GILLES J., « Un système de crédits d'heures pour ceux qui suivent des cours à horaire réduit », *DASC*, 15 novembre 1966, p. 745-778. Voir aussi M. BONHEURE-FAGNART M., « Les crédits d'heures », *Revue de droit social*, 1973-2, p. 49-64.